

Commission des sites et monuments nationaux (« COSIMO »)

Vu la loi modifiée du 18 juillet 1983 concernant la conservation et la protection des sites et monuments nationaux ;
Vu le règlement grand-ducal du 14 décembre 1983 fixant la composition et le fonctionnement de la Commission des sites et monuments nationaux ;

Attendu que l'immeuble sis 39, rue de Hollerich à Luxembourg se caractérise comme suit :

La maison sise au n°39 de la rue de Hollerich forme un petit ensemble avec les trois maisons implantées à sa gauche et sa droite. Elles se trouvent dans une des rues faisant fonction d'un des axes principaux pour entrer en ville (LHU).

La maison d'habitation est implantée au bord du trottoir et adossée sur sa gauche à la maison n°37 qui borde le parc de l'ancienne manufacture de tabac Heintz van Landewyck (GEN / TYP). L'immeuble a été érigé vers 1897¹ dans un style néo-classique (PDR). Il s'élève sur deux niveaux, légèrement surélevé par un niveau de cave, et il est surmonté par une toiture mansardée. La façade principale se divise en trois travées prolongées dans la mansarde par trois lucarnes en bâtière. Les ouvertures présentent des encadrements en pierre de taille profilés avec des entablements décorés d'une clé en pointe de diamant. Il s'agit donc d'une façade qui par sa composition et sa décoration est tout à fait caractéristique pour son époque de construction (AUT / PDR). La porte d'entrée en bois, qui se trouve dans la travée droite, semble également être d'origine. Elle est composée de panneaux rectangulaires, posé de manière verticale, et de petits frontons triangulaires. Ainsi, elle reprend le même langage stylistique que le reste de la façade (AUT / PDR). Le pignon gauche est flanqué par la maison n°37 et le pignon droit est aveugle. Quant à la façade postérieure, elle se divise également en trois travées d'ouvertures. Les encadrements des ouvertures sont également en pierre de taille mais plus simples. Il est tout à fait caractéristique que la façade non visible à partir de la voie publique soit traitée avec le même effort en ce qui concerne la composition mais avec moins de décor que la façade principale.

A l'intérieur, la maison a conservé sa structure et ses divisions d'origine, dont la cave voûtée et la charpente. En outre, divers éléments historiques sont encore en place, tels que des revêtements de sol en carrelage et en bois, des portes à panneaux avec chambranles en bois, des plafonds au stucs ou encore un escalier avec sa rampe en bois (AUT/PDR).

Les quatre maisons (n°37, 39, 43 et 45) qui ont été érigées dans la seconde moitié du XIX^e siècle témoignent de la naissance et du développement urbanistique et démographique du quartier de la gare, en sachant que le premier bâtiment de la gare était érigé en 1859. La rue de Hollerich fait en outre le lien entre le village/la commune de Hollerich et la capitale (LHU). (Ce n'est que depuis 1920 que la commune de Hollerich fait partie de l'agglomération de la ville de Luxembourg.) Les quatre maisons, qui sont conservées authentiquement, forment un ensemble historique dans la rue de

¹ Selon le certificat de provenance et les cases croquis de l'Administration du Cadastre et de la Topographie.

Hollerich qui s'est beaucoup développée au cours des dernières décennies. De par leurs volumes, leurs méthodes et matériaux de construction, leurs conceptions et leurs compositions les immeubles sont des témoins de l'architecture traditionnelle. Ainsi, la maison sise au n°39 présente d'un point de vue historique, artistique et esthétique un intérêt public à être conservé.

Critères remplis : authenticité (AUT), genre (GEN), période de réalisation (PDR), histoire locale, de l'habitat ou de l'urbanisme (LHU) et typologie (TYP).

La COSIMO émet avec 10 voix pour et 1 abstention un avis favorable pour un classement en tant que monument national de l'immeuble sis 39, rue de Hollerich à Luxembourg (no cadastral 430/836).

Présent(e)s : Christina Mayer, John Voncken, Matthias Paulke, Mathias Fritsch, Michel Pauly, Max von Roesgen, Anne Greiveldinger, Christine Muller, Marc Schoellen, Nico Steinmetz, Claude Schuman.

Luxembourg, le 17 mars 2021